



## **Processus de mise en oeuvre de la [résolution 123 de l'IUCN](#) (Marseille, 2020) "Vers l'élaboration d'une politique de l'IUCN sur la biologie de synthèse en rapport avec la conservation de la nature "**

**Ce document doit être lu conjointement avec les thèmes de référence des différents organismes engagés dans la discussion et dans la rédaction de la politique, voir annexe. Il a été approuvé par le Conseil de l'IUCN dans la décision C1082, puis révisé en réponse aux commentaires reçus des membres de l'IUCN, et cette version révisée a été approuvée par le Conseil de l'IUCN dans la décision C1098. Avec la décision C1098, le document est maintenant considéré comme clos, pour permettre aux organes en question de poursuivre leur travail, de soumettre au Conseil de l'IUCN un projet de politique de l'IUCN sur la biologie de synthèse en rapport avec la conservation de la nature, de le transmettre par le biais d'une motion à la prochaine réunion du Congrès mondial de la nature de l'IUCN pour débat et adoption potentielle par les membres de l'IUCN.**

**Groupe de travail Res 123 du Comité « Programme et politiques » du Conseil de l'IUCN**

**Le Comité « Programme et Politiques » du Conseil de l'IUCN a établi un groupe de travail pour assurer la livraison du projet de 'Politique de l'IUCN sur la biologie de synthèse en relation avec la conservation de la nature', pour examen en vue de son adoption par le Congrès mondial de la nature de 2025, conformément au mandat défini dans la [Résolution WCC 2020 Res 123 de l'IUCN](#). Ce groupe de travail suivra la mise en oeuvre du processus décrit dans le présent document et fera des recommandations au Conseil de l'IUCN sur les actions requises. Les thèmes de référence de ce groupe sont inclus en annexe.**

### **Processus inclusif**

**Une équipe de formateurs, soutenue par le Secrétariat et sous la supervision du Conseil de l'IUCN. Le Groupe de travail Res 123 du Comité « Programme et Politiques » élaborera un document d'information, afin d'expliquer à un large éventail de Membres de l'IUCN et à leurs membres respectifs ce qu'est la biologie de synthèse, et pourquoi ses implications pour la conservation de la nature nécessitent un débat inclusif. Ce document d'information devait rappeler les processus sur le sujet jusqu'à présent dans le contexte de l'IUCN, et s'inspirer largement du rapport de l'IUCN '[Frontières génétiques pour la conservation](#)'!**

### **Discussions entre les structures de l'IUCN**

**Le Conseil de l'IUCN invitera les Comités nationaux, régionaux et inter-régionaux, les Forums régionaux de la conservation et les Commissions de l'IUCN à organiser des discussions inclusives, y compris des discussions en ligne au niveau local, parmi leurs membres, sur l'élaboration d'une politique de l'IUCN sur la biologie de synthèse, conformément à l'annexe I de la résolution de l'IUCN WCC-2020 Res-123. Ces discussions inclusives devaient viser à impliquer une diversité de régions, de sexes, d'âges et de systèmes de connaissances.**

**Ce processus inclusif devait inclure, dans la mesure du possible, l'identification de questions sur des domaines dans lesquels il existe des incertitudes et des inconnues importantes, ainsi que, dans la mesure du possible, l'évaluation participative et anticipative des technologies, y compris la prospective dirigée par les communautés et la recherche-action participative.**



**Pour faciliter ce processus inclusif, une équipe de facilitateurs produira un bref document d'orientation contenant des recommandations sur la manière de parvenir à un processus inclusif et participatif au sein des membres, incluant des discussions en ligne au niveau local, sur la manière de couvrir les sujets mentionnés dans la résolution, et un modèle de rapport pour collecter les discussions et les résumés de contributions appropriés. Ces rapports seront utilisés dans le processus de rédaction et de délibération de la politique.**

**idem**

### **Assemblée des citoyens**

**L'un des éléments du processus de discussion inclusif sera la mise en place d'une Assemblée des citoyens afin de permettre à la " majorité silencieuse " des membres de l'IUCN, qui n'est pas nécessairement familière avec le sujet de la biologie de synthèse et qui ne s'y est pas encore engagée, de s'exprimer.**

**Un minimum de 16 institutions membres de l'IUCN seront sélectionnées de manière aléatoire (à l'aide d'un algorithme pour lequel le code est disponible publiquement), en utilisant une stratification entre**

- a) les huit régions statutaires de l'Union, afin d'assurer une participation géographique équilibrée, et**
- b) les deux chambres de vote de l'IUCN: les gouvernements (y compris les États, les agences gouvernementales et les gouvernements sous-nationaux), et les organisations de la société civile (y compris les organisations de peuples autochtones, organisations non gouvernementales nationales et organisations non gouvernementales internationales), ce qui garantit que la moitié des institutions sont issues des gouvernements et l'autre moitié des organisations de la société civile, et**
- c) les hommes et femmes participants.**



